

## Lettre numérique n°15 - Janvier 2021

Meilleurs voeux 2021

Hydrologie : bilan de l'année 2020

L'année 2020 aura été marquée par une fin d'hiver ayant permis de reconstituer à un niveau plus satisfaisant que l'année précédente les stocks en eau souterraine. Ce n'était pas sans compter le retour d'un printemps relativement sec et d'un été très peu pluvieux avec des épisodes fréquents de fortes chaleurs et de vent. Ainsi, à l'instar de l'année 2019, la saison estivale a été marquée par un retour très rapide et prononcé début juillet des arrêtés de restriction d'usage de l'eau pour l'ensemble du territoire du SAGE avec une situation de crise qui s'est maintenue jusqu'à fin septembre. Puis, avec le retour des pluies, parfois abondantes, le début d'automne aura vu la levée progressive des arrêtés sécheresse, tout d'abord en amont du bassin avec le maintien cependant d'une situation de vigilance pour certains d'entre eux notamment le Cher jusqu'en novembre.

La cellule d'animation du SAGE a effectué un suivi des arrêtés sécheresse et l'a proposé en consultation régulière via le site internet du SAGE.

Un bilan sur le cumul des arrêtés préfectoraux de restriction d'usage de l'eau a pu être effectué depuis 2017. Bien que n'égalisant pas l'année 2019, 2020 reste cependant la seconde année la plus importante en termes de jours totaux cumulés d'arrêtés sécheresse pour le territoire du SAGE (1268 jours contre 1828 pour 2019) notamment ceux classés en situation de crise (661 en 2020 et 1265 en 2019).

Information complémentaire sur les suivis hydrologiques sur le site internet du SAGE Cher amont [2]ici [3]

Travaux et projets de l'Etablissement public Loire

Etude anguille

L'Etablissement public Loire a défini en 2016 un protocole basé sur des échantillonnages piscicoles par pêche électrique, visant à :

- \* Quantifier la répartition de l'anguille,
- \* Analyser les facteurs influençant la répartition de l'espèce et évaluer l'effet des ouvrages sur la migration
- \* Aider à évaluer les gains post restauration de la continuité écologique et à prioriser les interventions

Afin de consolider les résultats de 2019, une nouvelle campagne de pêche a été réalisée durant l'été 2020 au droit de 7 sites situés sur l'Arnon. Au total 59 anguilles ont été capturées dont plus de la moitié au pied du barrage de Guérigny (Lury-sur-Arnon). Les sites situés sur l'axe Cher n'ont pas été reconduits en 2020 en raison des trop faibles densités d'anguilles ne permettant pas d'étudier finement l'effet des ouvrages.

Le rapport 2020 sera rendu public durant le 1er trimestre 2021. Il sera accompagné d'une plaquette synthétisant l'ensemble de cette démarche portée par l'EP Loire. Ces documents seront disponibles sur le site internet du SAGE Cher amont.

Cette opération, réalisée dans le cadre de l'appel à projet « migrateur » de la DREAL, est financée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, l'Europe (POI Loire), la Région Centre-Val de Loire et les Départements du Cher, du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire.

#### Etude "3P" Cher

Suite à la consultation écrite des acteurs du territoire sur la validation de la phase d'état des lieux de l'étude « 3P » Cher menée au printemps, l'analyse de l'ensemble des retours a été réalisée. Elle a permis d'initier les orientations de la seconde phase de l'étude, avec la définition des premières propositions du projet de programme d'actions et d'envisager l'harmonisation entre les PAPI existants et l'intérêt de l'élaboration de nouveaux PAPI.

L'étude 3P inondations sur le bassin du Cher et ses affluents se concentre depuis lors sur la définition d'un projet de programme d'actions susceptible d'améliorer la prévision, la prévention et la protection contre les inondations. Ainsi, 4 ateliers thématiques ont été programmés les 7 et 8 décembre 2020 afin de permettre aux acteurs du territoire de préciser, détailler et confirmer les fiches actions en fonction de leurs attentes.

Ils ont concernés :

- \* l'amélioration de la connaissance, la conscience du risque, l'alerte et la gestion de crise,
- \* la prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme et la réduction de la vulnérabilité,
- \* le ralentissement des écoulements et la gestion des ouvrages de protection hydrauliques,
- \* l'organisation de la gouvernance.

Environ une vingtaine d'acteurs, en moyenne par atelier, a participé aux échanges au cours de ces deux journées de concertation.

Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne et les Départements du Cher et du Loir-et-Cher.

Contact :

Perrine THOMAS - [perrine.thomas@eptb-loire.fr](mailto:perrine.thomas@eptb-loire.fr)

#### Etudes réglementaires du système d'endiguement de Vierzon

L'Etablissement public Loire est gestionnaire délégué des 6 km de digues de Vierzon depuis janvier 2020, pour le compte de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et Villages de la Forêt, par voie de convention.

A ce titre, il poursuit la réalisation des différentes obligations réglementaires. Ainsi, dans le cadre de la réalisation des études réglementaires lancées en mai 2020, les visites techniques approfondies (VTA) des ouvrages ont pu être réalisées en juillet de cette année afin de déterminer l'état global des ouvrages et de repérer les désordres et faiblesses de ces derniers. Dans la continuité de ces visites, des besoins en investigations complémentaires ont été identifiés notamment concernant les caractéristiques géotechniques des ouvrages. L'appel d'offres a été lancé courant Octobre et les offres reçues sont en cours d'analyse.

De plus, le marché portant sur la réalisation du plan de gestion de la végétation a pu être lancé en septembre dernier. La visite des

ouvrages, en vue de dresser le diagnostic de la végétation, a été réalisée par le prestataire pour les digues de Vieux Domaine, de la Genette et de Chambon-Abricot. A l'issue de ce diagnostic, le prestataire a pour mission de définir un programme pluriannuel d'interventions sur la végétation en priorisant les actions et en tenant compte des capacités financières mobilisables afin de sécuriser les ouvrages.

En termes plus opérationnels, un travail a été initié par l'Etablissement avec les services de la Communauté de communes et de la Ville afin de former les agents dédiés à la surveillance des digues en période de crue (communiqué de presse [4]). Afin d'assurer une continuité de service, l'Etablissement a mis en place une astreinte permettant d'accompagner la Communauté de communes et la Ville en cas de crue. Ainsi, un agent de l'Etablissement sera mobilisable de 8h à 18h les samedi, dimanche et jours fériés, pendant la période de l'année la plus à risque (novembre à juin).

Exposition : Eau pasSAGE, concertons nous !

Au passage du 2 quai du Fort Alleaume à Orléans, du 1er septembre au 31 octobre 2020, l'occasion a été donnée, au travers une nouvelle exposition, présentée par l'Etablissement public Loire en partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, d'en apprendre davantage sur l'Aménagement et la Gestion de la ressource en Eau en France, et plus particulièrement sur le bassin de la Loire et ses affluents.

En tant que structure porteuse de 10 procédures SAGE, l'Etablissement public Loire a souhaité apporter un éclairage sur le nécessaire partage de la ressource, la limitation de l'impact des différents usages (domestique, industriel, agricole ou bien encore de loisirs), les réflexions sur l'aménagement des cours d'eau et la préservation des milieux naturels, la réduction des dommages notamment liés au risque d'inondations et l'amélioration de la connaissance.

Exposition à visualiser ici ! [5]

Dorian vous parle du changement climatique

En collaboration avec la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule, l'Etablissement public Loire a souhaité vulgariser – en s'appuyant sur un motion design – le bilan des connaissances des impacts du changement climatique, en particulier sur ce territoire. Le pitch : en 2050, Dorian, youtuber, découvre une bouteille d'eau de Louchadière dans la cave de ses grands-parents. A l'instar de la situation observée pour le bassin du Cher, il fait le triste constat des impacts du changement climatique sur la Sioule, affluent de l'Allier : baisse des débits, hausse des températures, impacts socio-économiques... et sensibilise ses abonnés aux bonnes pratiques.

Vidéo à visualiser ici ! [6]

Actualités des Contrats Territoriaux

Contrat territorial milieux aquatiques Arnon aval

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (SMAVAA) a connu des changements dans son périmètre

d'intervention et dans ses compétences depuis sa création en 2014. A ce jour, le syndicat compte 5 Communautés de communes qui représentent 29 communes du bassin versant de l'Arnon Aval sur les départements de l'Indre et du Cher.

L'année 2020 a été marquée par la fin du 1er Contrat Territorial sur l'Arnon Aval. Pour permettre de poursuivre l'objectif d'atteinte du bon état des eaux, une étude bilan a été lancée. Elle devrait se terminer au premier semestre 2021. Parallèlement, une étude pour le rétablissement de la continuité écologique portant sur 6 ouvrages est en cours et devrait aboutir au premier trimestre 2021.

Cette année a vu également l'élection du nouvel exécutif du syndicat avec l'élection de M. GUILLEMAIN comme Président du Syndicat, M. AUDEBERT au poste de 1er Vice-Président en charge des questions relatives aux sécheresses et inondations, M. PALLAS au poste de 2ème Vice-Président en charge des questions relatives au suivi des études et de l'outil Contrat Territorial, Mme BERGER au poste de 3ème Vice-Présidente en charge des questions relatives à la communication et Mme SAUGET au poste de 4ème Vice-Présidente en charge des questions relatives aux Ressources Humaines. M. GIBERT, Mme BERNACHOT-COMPAIN et M. BAUCHER complètent le bureau du syndicat. L'année 2021 sera marquée par la construction d'un nouveau programme d'actions qui à terme devrait aboutir à la signature d'un contrat territorial avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre Val de Loire et le Département du Cher.

#### Etat d'avancement du Contrat Territorial ŒIL Aumance

Après une validation de l'état des lieux en Mars 2020, la démarche d'élaboration du futur Contrat territorial Œil Aumance se poursuit. La préfiguration de la stratégie /feuille de route a été présentée en Novembre devant les membres du COPIL lors d'une visioconférence. La structuration de cette contractualisation se décline en 5 volets principaux soit :

- \* Volet A : reconquête de la dynamique naturelle des cours d'eau et de leurs milieux associés,
- \* Volet B : gestion quantitative de la ressource en eau et anticipation des conséquences du dérèglement climatique,
- \* Volet C : maintien ou amélioration de la qualité de l'eau,
- \* Volet D : communication et évaluation de la stratégie territoriale,
- \* Volet E : pérennisation de la bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Les actions répondent aux enjeux détectés lors de l'état des lieux mais s'inscrivent aussi dans la logique d'intervention du SAGE Cher amont. Certaines interventions vont au-delà de la simple approche thématique en proposant des solutions plus transversales (exemple de la reconnexion de bras morts ayant une incidence positive sur l'hydrologie (dont inondations), les macropolluants, la morphologie et enfin la biodiversité. Si de nombreuses actions sont proposées dès le début du programme, de nouvelles prospections restent encore d'actualité pour des milieux encore peu connus (petits chevelus hydrographiques, plans d'eau, zones humides, etc...).

Enfin le volet communication fait aussi la part belle à la sensibilisation du jeune public.

Différents Maîtres d'ouvrages et prestataires sont d'ores et déjà impliqués (EPCI du territoire, plusieurs communes, la

Fédération de Pêche de l'Allier, la Chambre d'agriculture de l'Allier, le CEN 03) mais aussi le monde associatif (Graie etc.....) avec un financement reposant pour une bonne part sur la participation de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

La prochaine étape va consister à déposer le dossier de Contrat Territorial Œil Aumance auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour une signature escomptée en milieu d'année 2021.

Pour plus d'information, consultez le site INTERNET : [www.cmnc03.fr](http://www.cmnc03.fr) [7] rubrique environnement ou prenez contact avec la Chargée de mission rivières, Patricia GUIRIEC HUCHET, à la Maison du Tourisme à MONTMARAULT au 04 70 07 41 82 ou par mail : [p.guiriec-huchet@cmnc03.fr](mailto:p.guiriec-huchet@cmnc03.fr)

#### Contrat Territorial milieux aquatiques de la Théols

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de la Théols travaille sur les dernières phases de son étude diagnostique. Le début de l'année 2021 marquera donc la finalisation de l'étude avec la validation du programme d'actions. S'en suivra les phases administratives nécessaires (dossiers réglementaires) puis la signature du contrat territorial avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne (Conseil d'Administration de juin 2021). Le territoire de l'étude correspond à la totalité du bassin versant de la Théols et inclut la grande majorité de son linéaire, soit 500 km de cours d'eau.

Le syndicat a la chance de compter parmi ses membres l'ensemble des EPCI présents sur le bassin versant, ce qui permet de travailler à une échelle hydro-géographique cohérente (8 EPCI, 47 communes). Depuis le 1er janvier 2020, le syndicat exerce d'ailleurs la compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant pour le compte de ses 8 EPCI. L'étude diagnostique a permis de faire ressortir les grands enjeux sur lesquels il faudra agir en priorité dans le cadre d'un premier Contrat Territorial Milieux Aquatiques : l'enjeu hydrologie sur la masse d'eau amont (ressource en eau sur les têtes de bassin) et l'enjeu continuité écologique sur la masse d'eau aval (l'objectif est d'atteindre un taux d'étagement de 80% dans un premier temps conformément au SAGE Cher amont). Egalement, une demande forte a été faite, et renouvelée récemment, concernant le volet Prévention des Inondations (PI). Le syndicat intégrera cette thématique dans ces propositions d'actions et tiendra compte du volet "PI" dans les différents scénarios proposés. Des tables rondes seront programmées à l'avenir pour évoquer ce sujet avec les riverains et usagers. Un document sur la gouvernance et les responsabilités sera également réalisé. A ce jour, les tronçons et enjeux ont été priorisés et le programme d'actions est en cours d'élaboration. Celui-ci sera soumis au COTECH puis au COPIL en janvier 2021. Le syndicat travaille en étroite collaboration avec ses partenaires techniques dont la cellule d'animation du SAGE Cher amont, ses élus et le bureau d'études pour aboutir à un programme d'actions qui sera le fruit d'un travail concerté et conciliant l'ensemble des usages et besoins recensés sur le territoire.

#### CTG2Q Cher : finalisation de la phase d'élaboration

L'année 2020 a été consacrée à la rédaction et à la validation des derniers documents constitutifs du CTG2Q Cher (diagnostic, stratégie/feuille de route, plan action et plan de financement). Cette étape marque la finalisation de la phase

d'élaboration du contrat territorial,  
Ainsi dès janvier 2021, et pour une durée de 3 ans, ce sera 8 pilotes qui travailleront de concert pour mettre en oeuvre 23 types d'actions contribuant à la préservation de la ressource en eau. Le Conseil Départemental du Cher porte l'ensemble, avec l'appui de l'Etablissement public Loire qui dédie un animateur pour la coordination générale et le pilotage de certaines études et actions de communication.  
Un document synthétique de présentation du CTG2Q Cher, destiné à un public plus large, est en cours de préparation et sera diffusé d'ici le début d'année 2021.  
Le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a été sollicité. Le CTG2Q Cher a été approuvé par son Conseil d'Administration le 10 décembre.

Accédez à page dédiée au CTG2Q sur le site du SAGE [8]

Projet de Contrat Territorial de bassin des Hautes Vallées du Cher : étude préalable

Le bassin des Hautes Vallées du Cher a été présélectionné par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne le 15 mars 2018 pour faire l'objet d'un Contrat Territorial de Bassin.

Ce territoire d'environ 1600 km<sup>2</sup> est constitué des sous-bassins de la Voueize, de la Tardes et du Cher jusqu'au barrage du Prat. Il concerne 2 régions administratives (Nouvelle-Aquitaine et Auvergne Rhône-Alpes), 3 départements (Creuse, Puy-de-Dôme et Allier) et plusieurs collectivités gemapiennes toutes impliquées dans le projet de Contrat Territorial des Hautes Vallées du Cher (Communautés de communes Marche et Combraille en Aquitaine, Creuse Confluence, Pays de Saint-Eloy et Creuse Grand Sud, Syndicat Mixte du Bassin de la Voueize et Communauté d'Agglomération Montluçon Communauté).

Ce Contrat est coordonné par la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine et co-animé en partenariat avec le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize.

Une étude préalable à ce contrat est en cours depuis mi-2019.

Le diagnostic du territoire est aujourd'hui finalisé et a confirmé la problématique principale pressentie sur ce bassin à savoir l'hydrologie. Ses cours d'eau font, en effet, l'objet d'assecs de plus en plus généralisés, fréquents et persistants.

Le dernier comité de pilotage, réuni début octobre 2020, a permis d'orienter le futur programme d'actions. Celui-ci, en cours de construction, devra donc notamment répondre prioritairement à l'enjeu hydrologique ainsi qu'au maintien de la qualité des réservoirs biologiques du territoire.

Il est prévu que ce contrat soit présenté aux instances décisionnelles des partenaires financiers en octobre 2021. Sa phase opérationnelle devrait donc débuter en 2022.

Pour plus de renseignements : Marche et Combraille en Aquitaine / Service GEMAPI  
07 87 64 57 05

Accédez à la page d'information sur les contrats territoriaux présents sur le SAGE Cher amont [9]

Informations diverses

Du 15 novembre 2020 au 30 juin 2021, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne lance un appel à projets pour une reprise des investissements en

faveur de la réduction des micropolluants et de l'adaptation au changement climatique.

Objectif : accompagner la transition écologique des acteurs économiques vers des activités moins polluantes et plus sobres. Cet appel à projets s'inscrit dans les mesures exceptionnelles mobilisées par l'Agence de l'eau pour favoriser la reprise des investissements pour l'eau et les milieux aquatiques suite aux conséquences de la crise sanitaire.

Les acteurs économiques sont ainsi invités à engager une approche intégrée des sujets eau et biodiversité à l'échelle de leur site d'activité mêlant des actions sur les process en interne (économies d'eau, réduction des pollutions) et des aménagements extérieurs favorables à la gestion de la ressource en eau et à la biodiversité associée.

En savoir plus :

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/plan-de-reprise---appel-a-projets.html?dossierCurrentElement6c5023d4-2144-43ee-babb-201d91bd4dd0=b9eeeed8-7fa7-4305-8842-090e34d7dedb>

[10] [11]

Comité de bassin

Le jeudi 22 octobre, réuni sous forme dématérialisée, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 et son programme de mesures. Ce vote permet de proposer le projet à la consultation du public et des assemblées à partir de février 2021. Le niveau d'ambition fixé dans le Sdage 2016-2021 est renouvelé, à la fixation de l'atteinte de l'objectif de 61 % des cours d'eau en bon état écologique d'ici 2027.

Le changement climatique est au cœur du projet de ce projet de Sdage où près de 50 % des modifications de texte apportées au document sont liées à la prise en compte de ce changement climatique.

En savoir plus :

<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/espace-presse/contenu1/espace-presse/le-comite-de-bassin-loire-bretagne-adopte-le-sdage-2022-2027-et.html>

[12]

Une cellule d'appui technique "zones humides"

Depuis le 1er janvier 2020, le Conservatoire d'espaces naturels Centre - Val de Loire (Cen Centre – Val de Loire) a démarré une mission d'accompagnement et d'appui technique des collectivités pour la prise en compte des zones humides.

Cette assistance couvre quatre thématiques :

- \* l'appui technique aux inventaires des milieux humides ;
- \* l'appui technique à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies d'intervention ;
- \* l'appui technique aux opérations : accompagnement pour la mise en œuvre de travaux de restauration, actions d'expertises ;
- \* l'appui à la sensibilisation et à la communication.

Cette cellule d'appui technique zones humides est animée par

Brigitte Ruaux et Serge Gressette [13].  
Elle vise particulièrement les collectivités porteuses de Contrats Territoriaux et travaillera en étroite collaboration avec la cellule d'animation du SAGE Cher amont.

Une animation Zones Humides est également assurée en région Auvergne-Rhône Alpes, vous pouvez contacter :

\* Le Cen Auvergne - Romain Legrand - [romain.legrand@cen-auvergne.fr](mailto:romain.legrand@cen-auvergne.fr)  
[14]

\* Le Cen Allier - Bruno [Schirmerbruno.schirmer@espaces-naturels.fr](mailto:Schirmerbruno.schirmer@espaces-naturels.fr)  
[15]

Etat de la recharge de la retenue de Rochebut

La retenue de Rochebut se trouve actuellement dans une situation normale pour la saison avec un niveau de remplissage dépendant des besoins d'énergie du réseau électrique. Les débits entrants sont actuellement supérieurs au débit garanti en aval du Prat.

Concernant le bilan de la saison 2020, pour la première fois, suite au travail collectif réalisé sous l'égide de Madame la sous-préfète de Montluçon, EDF a mis en œuvre une nouvelle courbe de gestion de la retenue qui permet d'assurer une économie de la ressource et ainsi de prolonger la garantie d'un débit de soutien jusqu'à la fin de l'année. Le printemps 2021 sera consacré à travailler avec les acteurs du territoire afin de pérenniser ce nouveau mode de fonctionnement.

Par ailleurs, EDF installe actuellement un nouveau groupe de production au barrage de Prat qui turbinera le débit réservé et permettra à l'avenir de produire davantage d'énergie renouvelable au barrage (équivalent à la consommation d'électricité de 500 habitants).

Ce nouveau groupe apportera ainsi une plus grande capacité de réglage des débits en soutien d'étiage ce contribuera à améliorer l'efficacité d'EDF sur la gestion du soutien d'étiage.

Par Sylvain LECUNA  
EDF – DPIH  
Délégué Territorial Loire Ardèche

Le projet de Parc Naturel Régional Sud Berry (PNR)

Fort de leur appartenance au Berry, de la qualité de leurs paysages, de bocage notamment, de leurs richesses naturelles, traditionnelles, bâties, culturelles et de leurs savoir-faire agricoles et artisanaux, les élus du Pays Berry St-Amandois (Cher) et de La Châtre en Berry (Indre) se sont associés en 2017, puis en 2018 avec le Conseil régional, pour porter cette candidature, avec le soutien de nombreux partenaires.

Ce label apporte une reconnaissance nationale à un territoire de qualité dans le but de renforcer son attractivité et son image en permettant un développement économique basé sur ses richesses et en contribuant à obtenir des financements supplémentaires afin de mettre en œuvre les nombreux projets qui aujourd'hui restent en suspens faute de moyens humains et financiers.

La procédure officielle a été lancée par le Conseil régional Centre-Val de Loire mi-juin 2020 auprès du Préfet de région après la réalisation en 2019 d'une étude d'opportunité et la délimitation d'un périmètre proposé de 133 communes sur le Sud Cher et Indre : de l'Auron à l'Est à la vallée de la Creuse à



l'Ouest dont 81 communes sur le territoire du SAGE Cher amont. Afin de rendre son avis d'opportunité attendu pour janvier 2021, l'Etat s'appuie notamment sur les avis de rapporteurs nationaux qui, accueillis lors d'une visite les 13 et 14 octobre dernier, ont pris connaissance des richesses mais aussi faiblesses et enjeux du territoire candidat.

Parmi ses caractéristiques majeures, la position du sud Berry en « tête de bassins versants » avec un réseau hydrographique dense et vulnérable (sources, suintements, ruisseaux), lui confère un rôle essentiel sur la question de la ressource en eau, tant en qualité qu'en quantité. La gestion de l'eau est un enjeu crucial pour lequel un PNR pourrait aider à la structuration de maîtrises d'ouvrage opérationnelles.

C'est pourquoi les rapporteurs ont pu s'entretenir du sujet avec des représentants locaux (dont le chargé de mission SAGE Cher amont) lors de 2 arrêts : l'un dans la Marche indrienne autour des questions de la gestion agricole en zones humides et l'autre dans le Cher autour de la conciliation des usages avec l'exemple de la haute vallée de l'Arnon .

En cas d'avis favorable, un important travail de construction et de concertation de 2 à 3 ans encore sera nécessaire pour l'écriture du projet : la charte du parc et ses enjeux de développement, le mode d'organisation à déployer.

Un Parc naturel Régional (PNR) est un label attribué à un territoire rural habité, fragile, aux ressources patrimoniales de qualité qui s'engage dans un développement durable en vue de protéger, valoriser ses ressources et contribuer au développement économique et social.

Mail de contact général : [projet.pnr.sudberry@gmail.com](mailto:projet.pnr.sudberry@gmail.com) [16]

Cet email a été envoyé à {[contact@sage-cher-amont.fr](mailto:contact@sage-cher-amont.fr)}. Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur SAGE Cher amont.

Se désinscrire [17]

Envoyé par [18]

© 2018 SAGE Cher amont

Titre

Links:

- 
- [1] [https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/4Qn-O35PLDWvG6nopGfBDnapcoV1cs76AkugBUEpvK4QK1hrr3zin2fqUalWCaNtHlfMqe-0tRQ981C4fo\\_1IggzyJuYDI1gmito6F7ogxfu9JNC04aBqN7\\_bQGF5HiV17l3\\_Ol-LZZBHljAtkFIV\\_ZvDepzB8Wl-cukZLXru24LNA](https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/4Qn-O35PLDWvG6nopGfBDnapcoV1cs76AkugBUEpvK4QK1hrr3zin2fqUalWCaNtHlfMqe-0tRQ981C4fo_1IggzyJuYDI1gmito6F7ogxfu9JNC04aBqN7_bQGF5HiV17l3_Ol-LZZBHljAtkFIV_ZvDepzB8Wl-cukZLXru24LNA)
  - [2] [https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/ocdSTUIWded\\_fg-5sBpbdgAJ19FKF0sfXZbUOivlZxng7V2ix09bw\\_dWTsafsglJQq3YZYHCpjzdlLSIAE-KeG\\_HQJi2EL6RVQzLUO8bNEUxK7f4n4tZR3d8miA1qPOnC02jvXpWEAyPeCmh5VDZHua9tG97bsRBKKWq8OuUKjnmV-yK7P1RV8sKCBok780NREtd\\_TqBgtOZacoKJCC4spiKLwWR-hgODh8nkH7ZY8](https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/ocdSTUIWded_fg-5sBpbdgAJ19FKF0sfXZbUOivlZxng7V2ix09bw_dWTsafsglJQq3YZYHCpjzdlLSIAE-KeG_HQJi2EL6RVQzLUO8bNEUxK7f4n4tZR3d8miA1qPOnC02jvXpWEAyPeCmh5VDZHua9tG97bsRBKKWq8OuUKjnmV-yK7P1RV8sKCBok780NREtd_TqBgtOZacoKJCC4spiKLwWR-hgODh8nkH7ZY8)
  - [3] [https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/mawdu-vOLSZHud5FkCx3Cd\\_Gba7MoVxnnlTy3PbgW2UvuuhDuP-XoDB9-Rv9\\_PPGp50aa\\_8rp8iAUQ7ejHtDGxtAtb\\_LJ-S0MMUHCekpQJ0cC4S2HYaQixbBEZqPtlLdtTJ9TPa1GmgwUBXUwwM3Dsss22qz3Gy-IkIkHASxWFOXIYd6Ua\\_5zQuuk0P4TNoZrZsDvh6BG4qC2yOozlfgj7m5lZqYD5PYsZfIgwWhrM](https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/mawdu-vOLSZHud5FkCx3Cd_Gba7MoVxnnlTy3PbgW2UvuuhDuP-XoDB9-Rv9_PPGp50aa_8rp8iAUQ7ejHtDGxtAtb_LJ-S0MMUHCekpQJ0cC4S2HYaQixbBEZqPtlLdtTJ9TPa1GmgwUBXUwwM3Dsss22qz3Gy-IkIkHASxWFOXIYd6Ua_5zQuuk0P4TNoZrZsDvh6BG4qC2yOozlfgj7m5lZqYD5PYsZfIgwWhrM)
  - [4] [https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/pohoJn\\_3suDAsE6APMrlylyh-Dt0F6L96FrgDpfvkb1f1NLNijSeuUF4qvIraYS1FSiAfXWIO-QJhSQikDbvSUv308\\_tNU9yaK7h-5NWiYuMRvZxYv0DjOVbXHXp1F7Stxxdf\\_2NW9UoOJl8aQr6jPAwBNyfa4gtf\\_oZ6vghGblEa4OeZw8e2f-zA83TxZ6d6i7JScO1iWSWt4kv3bCrKw0WmMkM5hA](https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/pohoJn_3suDAsE6APMrlylyh-Dt0F6L96FrgDpfvkb1f1NLNijSeuUF4qvIraYS1FSiAfXWIO-QJhSQikDbvSUv308_tNU9yaK7h-5NWiYuMRvZxYv0DjOVbXHXp1F7Stxxdf_2NW9UoOJl8aQr6jPAwBNyfa4gtf_oZ6vghGblEa4OeZw8e2f-zA83TxZ6d6i7JScO1iWSWt4kv3bCrKw0WmMkM5hA)
  - [5] [https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/OAfaUz5Ny\\_oNyRZ27LQMzDCDD-FOYhbYtCeWjngf9d5i1x4rv3lHK\\_AstDE5KB6L2ZSXdyuGSvjJj5waRgvhX97oFuNatG7Xwe58oR1pqlplrOkRYOgBwFmsUmKNq5TL6wO67ouoernGUotORcJOQjFdVqvJxspj77Tr3djbMbbwTLel4zVFNSwMyB1vkiSKruX0ykgkrGM8ezlwNP611eA](https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/OAfaUz5Ny_oNyRZ27LQMzDCDD-FOYhbYtCeWjngf9d5i1x4rv3lHK_AstDE5KB6L2ZSXdyuGSvjJj5waRgvhX97oFuNatG7Xwe58oR1pqlplrOkRYOgBwFmsUmKNq5TL6wO67ouoernGUotORcJOQjFdVqvJxspj77Tr3djbMbbwTLel4zVFNSwMyB1vkiSKruX0ykgkrGM8ezlwNP611eA)
  - [6] [https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/7phEkpxIEELUOACH-vLxpJW724G5s7XSM991Q2oyORuYwMSkXCGWmBkbeAwFbLalagOoVDFlkeWxerdQPnystj3okMOAyX\\_KIsLQFPD1UouqNaNKyfayvHO3Cl6JXjt8RewzU3GlcIxpMF6SipiSl13WpoyMj6TkSa6bAfuTLf0ehybMM76vN2C9kaCFbVqAr5UKDsiPjMeTCV8G1BW2OoPS0Qq5h5B](https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/7phEkpxIEELUOACH-vLxpJW724G5s7XSM991Q2oyORuYwMSkXCGWmBkbeAwFbLalagOoVDFlkeWxerdQPnystj3okMOAyX_KIsLQFPD1UouqNaNKyfayvHO3Cl6JXjt8RewzU3GlcIxpMF6SipiSl13WpoyMj6TkSa6bAfuTLf0ehybMM76vN2C9kaCFbVqAr5UKDsiPjMeTCV8G1BW2OoPS0Qq5h5B)

- [7] [https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/xtQcnAlI8jRY-JN2NBmjmjqVBFwdaIB7kMfzVgGhe0T0GxOyPrvman\\_gtdB\\_7NCLXWZeAxy7JIL9pYE-BPdl7UXRyFrAEDMYSxSBB-UyU\\_F2AweWIGfe50RXCqbWI3B13SJS\\_92Trdk4IGO7WRFeaTaBLADOLvqOhtMuQB-dlWraAOpjnD8wnealkHZHvTJhZ\\_LCr0kCSaOhr3C9vz1wdeP\\_6ojH7wnvDyk7LLA](https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/xtQcnAlI8jRY-JN2NBmjmjqVBFwdaIB7kMfzVgGhe0T0GxOyPrvman_gtdB_7NCLXWZeAxy7JIL9pYE-BPdl7UXRyFrAEDMYSxSBB-UyU_F2AweWIGfe50RXCqbWI3B13SJS_92Trdk4IGO7WRFeaTaBLADOLvqOhtMuQB-dlWraAOpjnD8wnealkHZHvTJhZ_LCr0kCSaOhr3C9vz1wdeP_6ojH7wnvDyk7LLA)
- [8] [https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/BM5jSlzEpK9xhJUG28yl-pUxAHz1V-GRt3pvKWpmjU7268IMer4erRYMngvkvTZ6\\_8ssHf2zRwbbMDpL-5fGZjafyFdPw5sH5s9L08DuNioSMhN2hCoOInufuOq4yRpnipNixbhQJXZFABUONXe7Lr87xPeF6H13TzFY5DtHstEEjKWNNLRJQJmfk6Vgvp13MaFoZeX Y](https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/BM5jSlzEpK9xhJUG28yl-pUxAHz1V-GRt3pvKWpmjU7268IMer4erRYMngvkvTZ6_8ssHf2zRwbbMDpL-5fGZjafyFdPw5sH5s9L08DuNioSMhN2hCoOInufuOq4yRpnipNixbhQJXZFABUONXe7Lr87xPeF6H13TzFY5DtHstEEjKWNNLRJQJmfk6Vgvp13MaFoZeX Y)
- [9] [https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/zpdHiSsHVLpA0R1SVhmmiwaATpwcaxYp4vtNHRcp2Ata\\_d00LpWcX97ghJzb2hfNdeC-Od2P\\_0r8peOJeCS3zopwruRqACBbXVHuiN\\_7XR1hHUEDrLfyOQMjA2ydlK\\_XGFt2tqJQObzXw8HXibtPJ98NGBWYzJlikW2HyY3UIMMTMjUjtTuj2ECbTFNuy4pwFDKYXex0-tpYpw8k41v\\_AKooOkHeJwys6vNE6WeNw-lkmSA](https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/zpdHiSsHVLpA0R1SVhmmiwaATpwcaxYp4vtNHRcp2Ata_d00LpWcX97ghJzb2hfNdeC-Od2P_0r8peOJeCS3zopwruRqACBbXVHuiN_7XR1hHUEDrLfyOQMjA2ydlK_XGFt2tqJQObzXw8HXibtPJ98NGBWYzJlikW2HyY3UIMMTMjUjtTuj2ECbTFNuy4pwFDKYXex0-tpYpw8k41v_AKooOkHeJwys6vNE6WeNw-lkmSA)
- [10] [https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/FBOGF2RENLC-XqAZo3-r65Ee3\\_E\\_oC7kIf6kdY\\_d\\_VZhF6sFUAWThjVHBVXOOXHfp2-EmlL1Vi1TTLvnlLEGA4MOSe7Nz83dREJfcZpoAvzyr8EoaicBOG0Jhbwk7WNfG0wMYkioUuwqh1GgypCFpGsOqmxpCH79majCe42867dCzlemuGJrZ88QASAXXt3ZMOW3fEaB2f9yGGKpQdCIUE1n8LzkRAwDOI30leXIP5uEorDafQDbEgSMXsJprRNCJn\\_1oub4pmhuZaqQAODDSf98z9qcZ23oRMIC0k8p oZUOPeLvAhkplgN5KY-s977GjBkMwsXMnflc5LrHlVlyKEE13Wv2UgdJHMUQeMfea9J4mYpWkOqyP2j3XX3T2ZtxJnRoWnpK5pkH8](https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/FBOGF2RENLC-XqAZo3-r65Ee3_E_oC7kIf6kdY_d_VZhF6sFUAWThjVHBVXOOXHfp2-EmlL1Vi1TTLvnlLEGA4MOSe7Nz83dREJfcZpoAvzyr8EoaicBOG0Jhbwk7WNfG0wMYkioUuwqh1GgypCFpGsOqmxpCH79majCe42867dCzlemuGJrZ88QASAXXt3ZMOW3fEaB2f9yGGKpQdCIUE1n8LzkRAwDOI30leXIP5uEorDafQDbEgSMXsJprRNCJn_1oub4pmhuZaqQAODDSf98z9qcZ23oRMIC0k8p oZUOPeLvAhkplgN5KY-s977GjBkMwsXMnflc5LrHlVlyKEE13Wv2UgdJHMUQeMfea9J4mYpWkOqyP2j3XX3T2ZtxJnRoWnpK5pkH8)
- [11] [https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/nUEh2xoxZy2OJ2Mb7vns6Q7loDKnY\\_VKd2tUpxGQF2uyPNbVJ8kRHWJysdpEZYwyw7EDWX9SSW0vqvvgB-ZIRQHVestj9ym8h4UkNbzYX3qV-TL0fucmaVinNyNY3qVx32w-1Oy0spXpSwZ3IVK-AORMq5Qan5RozUkP0LrCcmjktJxl685rXtlaKqrlxEa0wqYe57ka5rydawnEC82Cm\\_uD0iluupWlYog1jUCVIVWcTSTEIH9uSXT1oH8ioHexgHfM-dbPMIsuaXfPPPk\\_nUpM7Ewhlplq6cqtRsZYiW9rsj7IU\\_0WfbE4IYG5amP5OzBTJy3wIxGJwN4jEkonefQcxhsLUo9LL-u8qWJKgQID4XC Sya\\_C\\_p\\_6DRAdqCvnrGRYOC](https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/nUEh2xoxZy2OJ2Mb7vns6Q7loDKnY_VKd2tUpxGQF2uyPNbVJ8kRHWJysdpEZYwyw7EDWX9SSW0vqvvgB-ZIRQHVestj9ym8h4UkNbzYX3qV-TL0fucmaVinNyNY3qVx32w-1Oy0spXpSwZ3IVK-AORMq5Qan5RozUkP0LrCcmjktJxl685rXtlaKqrlxEa0wqYe57ka5rydawnEC82Cm_uD0iluupWlYog1jUCVIVWcTSTEIH9uSXT1oH8ioHexgHfM-dbPMIsuaXfPPPk_nUpM7Ewhlplq6cqtRsZYiW9rsj7IU_0WfbE4IYG5amP5OzBTJy3wIxGJwN4jEkonefQcxhsLUo9LL-u8qWJKgQID4XC Sya_C_p_6DRAdqCvnrGRYOC)
- [12] [https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/1xWkYeCLwR\\_5Ze-Ffke4mTUfh4P9uVYRh4E9Nn8c-4LaHojHeSlnCvVwALiFP2Jmzh9pJXujBep-ooRJYHZEJv0tGVA\\_g\\_ex1c54owA9BJIgeNGKreAcvYMIQpYGeP\\_vC32ljvneAIQeVJjGBCvnS3ri2DAa8ape71CrJ\\_3tBSeXmH6A2L\\_MYXxXOjI09jIjn5ov WqSTYTNLz3EJt4g0l-w-Aa4Z4BtVt2cetNpFVxme5Yc0zDB5jWveJvFlaf04eO\\_t3OydmL\\_n4O\\_DWN4ADe9U701nhqK4AK7FAuMth-qCFQOPbT3C6Q09Ssp5uSjaz2Ct3G5drdfl6HgSCQ5QA](https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/1xWkYeCLwR_5Ze-Ffke4mTUfh4P9uVYRh4E9Nn8c-4LaHojHeSlnCvVwALiFP2Jmzh9pJXujBep-ooRJYHZEJv0tGVA_g_ex1c54owA9BJIgeNGKreAcvYMIQpYGeP_vC32ljvneAIQeVJjGBCvnS3ri2DAa8ape71CrJ_3tBSeXmH6A2L_MYXxXOjI09jIjn5ov WqSTYTNLz3EJt4g0l-w-Aa4Z4BtVt2cetNpFVxme5Yc0zDB5jWveJvFlaf04eO_t3OydmL_n4O_DWN4ADe9U701nhqK4AK7FAuMth-qCFQOPbT3C6Q09Ssp5uSjaz2Ct3G5drdfl6HgSCQ5QA)
- [13] <https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/5wRUj2x7ZKfDarpDoOrb3fRui69IVxmPk8XzptVOXPWRHEwHNd7MgSvGjI2FxBnHcvae6v-YiWvIFL7JNym5Bnhd049wsh7bUsaT5-7-nc7sRADBNFwZJw5SVdOQ19LUaw0WT7vdeDprFqQDSljZO8HGObI4apxpZAL10ZHv-XHuR3QWuCBZl2k792y7OclF9w>
- [14] [https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/2UQAxMItgmedM-9DJo25sVAvsGlbOgFzvQp2jDTXbOD095zxEJjigx2OqFy\\_bCZMxshrlvRAgGPDgrvjROVg5KKnZE0ZbIP1bpSy\\_V3UGfGG1W4Wu2EgDFezDq4TqjQ6PC xa3RJGN2dmVhlgI1t5LDwq4hqXRYfenv3dfTJJSzkHwb\\_vlEg5eRe](https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/2UQAxMItgmedM-9DJo25sVAvsGlbOgFzvQp2jDTXbOD095zxEJjigx2OqFy_bCZMxshrlvRAgGPDgrvjROVg5KKnZE0ZbIP1bpSy_V3UGfGG1W4Wu2EgDFezDq4TqjQ6PC xa3RJGN2dmVhlgI1t5LDwq4hqXRYfenv3dfTJJSzkHwb_vlEg5eRe)
- [15] [https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/LwT64r164ofL7t4icsSAXyLou-VraQfe80atF0NOIEQEs4qE4UjWZ\\_EnXaPHPr9WKuJDTX0zfMTimPED21Z04JTjYHVUfAXdHbO6UkkCEJqehqW2to663bkwo\\_r3-ug2pb1sz-ZGLkYfL-3eqQjZBg6nDpgRquX9wf5L2DwmNR9XHLp24oQal1cfv1dE5g](https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/LwT64r164ofL7t4icsSAXyLou-VraQfe80atF0NOIEQEs4qE4UjWZ_EnXaPHPr9WKuJDTX0zfMTimPED21Z04JTjYHVUfAXdHbO6UkkCEJqehqW2to663bkwo_r3-ug2pb1sz-ZGLkYfL-3eqQjZBg6nDpgRquX9wf5L2DwmNR9XHLp24oQal1cfv1dE5g)
- [16] [https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/DPUkXaB8RBy-oLxftLUwGPSX7KkVxeZdLzOaO\\_zLTfcP997lZRJdfwtzyJctx4lZg71clAh7nSqimUaXTNczfzjgVIQO7YPZ\\_PkV4vzab98MgrFX46s04U-8TAKOmXORIBLLsqdey8fUbo49wstKilifeYSEUE3bAEoJXWpCAwG3a6GhiCoRFQ](https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/DPUkXaB8RBy-oLxftLUwGPSX7KkVxeZdLzOaO_zLTfcP997lZRJdfwtzyJctx4lZg71clAh7nSqimUaXTNczfzjgVIQO7YPZ_PkV4vzab98MgrFX46s04U-8TAKOmXORIBLLsqdey8fUbo49wstKilifeYSEUE3bAEoJXWpCAwG3a6GhiCoRFQ)
- [17] [https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/un/3ddQ80Z9yVZl7ldZdOy-jhpYgC5k3cQy67loevXYvfgbKqWF2RzIS3twvUXMYGVgOePxDCnxtNjK\\_jbc\\_1xO\\_5heAWBoilsJ2S2SN29POukBml26nQOqUB5ZnhZd\\_i91BJ9cQ400 M32WC7vgC7p\\_oPqbKNe](https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/un/3ddQ80Z9yVZl7ldZdOy-jhpYgC5k3cQy67loevXYvfgbKqWF2RzIS3twvUXMYGVgOePxDCnxtNjK_jbc_1xO_5heAWBoilsJ2S2SN29POukBml26nQOqUB5ZnhZd_i91BJ9cQ400 M32WC7vgC7p_oPqbKNe)
- [18] [https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/Zk4Rx\\_d12sbtVKXen0F1H10-nY35nkR55xvcLZ4-RYS9y1rA-OnG3ZT3AbsZTSPGnhV6zSsP\\_CUPwB6r\\_kdfEd93vjNhl62KkCcroGmPuT809lfW90i0CgezLWCr-brypJ3on4SV0hO8\\_H0vkDKie0kD-xugxeXFA3ATnOdUhiiaTvXpD90dL0W9MncMB2hdbbtBCVQD6DLDiZhmifB4n3YjLWB2fofjxeZWpai8aPbVGTtlaXP0f\\_n7UUZzlvzpwkVFAUIEV5e3 RpgyMgc9RUDIYctLP19t-B5XF68oV4zzPw](https://213ki.r.a.d.sendibm1.com/mk/cl/f/Zk4Rx_d12sbtVKXen0F1H10-nY35nkR55xvcLZ4-RYS9y1rA-OnG3ZT3AbsZTSPGnhV6zSsP_CUPwB6r_kdfEd93vjNhl62KkCcroGmPuT809lfW90i0CgezLWCr-brypJ3on4SV0hO8_H0vkDKie0kD-xugxeXFA3ATnOdUhiiaTvXpD90dL0W9MncMB2hdbbtBCVQD6DLDiZhmifB4n3YjLWB2fofjxeZWpai8aPbVGTtlaXP0f_n7UUZzlvzpwkVFAUIEV5e3 RpgyMgc9RUDIYctLP19t-B5XF68oV4zzPw)